

PROCES VERBAL DU 04 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre octobre à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 26 septembre 2017

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, BARBE Ch, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V,

MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, DARCOS ML,

Absents excusés : LESBEGUERIE T, MISTLER JM, Mme BEZIADE S,

Procuration : MISTLER JM à JM PORTES, BEZIADE S à JC DUPIOL, LESBEGUERIE T à M BARBE CH.

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : Mme DARCOS Marie-Laure

En préambule, et à la demande de M le maire, M Thierry GINESTAL, responsable de l'action commerciale de la POSTE, fait une présentation du service d'aide à la numérotation des lieux dits dédié aux communes. Cette proposition permet une meilleure visibilité extérieure et contribue à renforcer l'attractivité économique, touristique et démographique. Il s'agit de partir d'un point défini et de donner une mesure linéaire jusqu'à l'habitation, qui deviendra le n° de l'habitation.

M le maire remercie M GINESTAL et ouvre la séance.
Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

M le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit d'une autorisation pour la procédure d'un acte d'acquisition en forme administratif pour clôturer des dossiers de chemins, actuellement en attente chez le notaire.

I) LA POSTE

Le projet présenté par M GINESTAL, propose une aide à la numérotation des lieux dits par une normalisation de l'adresse. Cela permettrait de faciliter les interventions des services de sécurité (pompiers, gendarmerie...), Les élus ne sont pas convaincus par l'efficacité de ce service et pensent que cette modification devrait être portée par la Communauté de Communes du Bazadais.

I) MODIFICATIONS APORTEES SUR LE BAREME DES INDEMNITES DES ELUS AU 1 ER JANVIER 2017. (DELIB2017/10/33)

Suite à un mail de M le percepteur concernant un rappel des modifications apportées au barème des indemnités des élus locaux,

Vu les délibérations prises en séance du 4 avril 2014 fixant les indemnités de maire, des 4 adjoints, et du conseiller municipal délégué,

Vu le décret N°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret N°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le décret n° 85 -1148 du 24 octobre 1985 modifié,

Vu l'article L2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les indemnités versées à M le maire, aux 4 adjoints et au conseiller municipal délégué, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, avec effet rétroactif, à compter du 1 janvier 2017 .

III DECISION MODIFCATIVE (DELIB2017/10/34)

M le percepteur demande la régularisation d'article sur des recettes perçues en 2015 et 2016.

La régularisation se fait par le chapitre 041 en investissement, opération d'ordre, comme il suit :

MANDATS

- compte 1338 316 € (subvention versée par AMG pour l'acquisition d'un défibrillateur)
- compte 1311 19005.16 € (subvention aide construction du bloc sanitaire ETAT)

TITRES

- compte 1321 316 €
- compte 1348 19005.16 €

IV GESTION DIFFERENCIIEE (DELIB2017/10/35)

M BARBE explique la nécessité d'acquérir un Giro broyeur semi forestier pour l'entretien des chemins. Il faut un appareil capable d'effectuer une coupe d'environ 1.90 m. Il présente plusieurs devis pour un coût compris entre 3000 à 4000 €.

Une subvention auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70 % est envisagée.

Le dossier de demande de subvention doit s'appuyer sur des documents réels et convaincants. Un compte rendu de la dernière visite du CAUE va être sollicité.

Mme LAFARGUE propose un devis de plantations (graines pour zones fleuries, ombragées, semis dans les fossés..) pour un coût de 2206.54 € HT

Elle explique le choix de ces plantations. Les vivaces permettront de moins travailler les espaces verts : semis de mélange de prairies fleuries dans les zones ombragées.

Cela permet une réduction des charges de travail pour le personnel (en conservant les sentiers, on diminue le nombre d'heures de tonte). Elle explique qu'il existe des semis pour éviter de tondre des fossés.

M PLANTON n'est pas convaincu de ces pratiques.

M BARBE constate que les agents ont trop tondu et trop débroussaillé. Ces mesures sont contraires à la décision du conseil municipal prise dans le cadre de la gestion différenciée.

Mme LAFARGUE demande que l'on adapte la gestion différenciée aux moyens humains et matériels de la commune.

Le projet financier complet s'élève à 5 506.54 € HT (6 388.87 € TTC).

Mme LAFARGUE demande si le choix du matériel est arrêté. M BARBE souhaite que ce choix soit fait par la commission.

Le dossier doit être transmis fin octobre auprès de l'Agence de l'Eau.

M le maire aborde le problème des cimetières : il a beaucoup de remarques concernant l'herbe dans les allées. Certaines mauvaises herbes ne peuvent être maîtrisées que par l'action du désherbant. Malgré l'abandon des procédures de désherbage par la commune, le conseil municipal accepte d'utiliser ces produits uniquement sur les allées centrales, en agissant directement sur chaque plante.

V PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN FORME ADMINISTRATIVE (DELIB2017/10/36)

M le maire rappelle que 3 dossiers portant sur des transactions de chemins sont en attente chez le notaire depuis plusieurs mois.

Il explique qu'il a appris dernièrement qu'une procédure concernant des actes authentiques en forme administrative pouvait être employée pour conclure ces dossiers.

Un courrier sera fait auprès du notaire pour le mettre en demeure de clôturer les procédures en indiquant une date butoir. A l'issue, sans aboutissement, les dossiers pourront être récupérés par M le maire, et un acte d'acquisition en forme administrative pourra être établi.

Il n'y a pas de frais de notaire, uniquement des frais de publicité de la taxe foncière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise M le maire à engager cette mesure et à mettre le notaire en demeure de clôturer ces dossiers dans un délai de un mois, à compter de la date de notification.

VI INFORMATIONS DU COMITE DES FETES

Le 20 septembre dernier, M le maire a rencontré les membres du comité des fêtes qui lui ont présenté le planning des festivités.

2017

- 25/11 fête de la Palombe et des Catherinettes
- 8 et 9/12 Téléthon
- 21/12 : goûter de Noël (voir avec l'école)

2018

- 27/01 soirée choucroute
- 31/03 poule au pot
- 01/05 marche gourmande
- 24 /06 trial
- du 20 au 23/07 fête locale

L'assemblée générale aura lieu le 12/01/2018 et sera suivie d'un repas payant.

Le comité des fêtes propose à M le maire d'organiser une réunion afin de sensibiliser le bénévolat auprès des autres associations.

Ils ont également émis le souhait de participer à la manifestation organisée par l'association des Noms Burlesques, et ils souhaitent assister à la prochaine rencontre qui aura lieu à Monteton.

VII PREPARATION DE LA FETE DE NÖEL

M le maire rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de cadeaux ni de spectacle en 2016.

Habituellement, les parents d'élèves font des pâtisseries pour Noël. Cette année le comité des fêtes souhaiterait en faire de même.

Une rencontre est envisagée en présence des instituteurs, des parents d'élèves, du comité des fêtes et de la commune.

Mme SERES suggère que ce point soit abordé lors du prochain conseil d'école le 17/10 si Mme la directrice est d'accord.

VIII QUESTIONS DIVERSES

- 1) GREVE ECOLE : le 10 octobre prochain, tout le corps enseignant de l'école de Cudos sera en grève. Le service minimum d'accueil sera mis en place. Les deux ATSEM assureront la garde des élèves à l'école de 8 h45 à 16 h30 uniquement aux enfants dont les parents travaillent. Il n'y aura pas de cantine. Les enfants présents devront amener le pique-nique.
- 2) BRUIT CANTINE : Il y a beaucoup de bruit dans la cantine au moment du repas. Une charte de bonne conduite a été distribuée à chaque enfant, afin d'être signée par les parents et les enfants. Les agents de la cantine réfléchissent à une nouvelle organisation pour atténuer ce bruit.
- 3) PARKING ECOLE : le marquage de 22 places doit être fait prochainement.
- 4) POINT BUDGET : M PORTES prend la parole. Comme il avait été convenu lors du vote du budget, un point de la situation a été fait. Le budget de fonctionnement sera difficilement équilibré en fin d'année. Même avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement, celles-ci restent élevées (beaucoup de matériel à entretenir, contrats de maintenance en augmentation, personnel technique (4 agents) , une attribution à la CDC de 69000 €, un loyer communal en moins. Pour les recettes, des dotations sont en diminution. Il faut garder une maîtrise des dépenses.
M le maire fait part de la demande de l'association du sporting club concernant le nettoyage des mats d'éclairage du stade. Après vérification, il s'avère que ce nettoyage n'est pas nécessaire.
- 5) Pour terminer, Monsieur le maire donne des informations sur les dossiers de la salle des fêtes et de St Clément.
- la demande de permis de construire est en cours pour la salle des fêtes. Les plans d'accessibilité des sanitaires ont été refaits suite aux indications du nouveau décret de janvier 2017 concernant les nouvelles normes.
Il faut également choisir un bureau de contrôle pour que la notice soit validée.
Pour St Clément, pas d'informations supplémentaires.
- 6) MANIFESTATION à FOLLES :
M PORTES raconte sa participation à la manifestation des Noms burlesques dans la commune de FOLLES courant juillet.
En compagnie de son épouse, ils ont tenu un stand, où ils ont présenté et fait déguster du bœuf de Bazas, généreusement offert par la STE DU BŒUF DE BAZAS.
Il présente quelques photos prises lors de la manifestation. Pour 2018, la manifestation se déroulera à Monteton. Il a promis qu'une délégation de Cudos serait présente.

L'ordre du jour épuisé, la parole est confiée aux conseillers :

- Mme LALANE indique qu'il y a depuis plusieurs jours des incinérations de débris chez M MORETO.
M le maire répond que la gendarmerie s'est déplacée, ainsi que les pompiers.

Fin de la séance 22h 30